

Master pro

Par **Lisandrina**, le **30/05/2008** à **09:26**

Bonjour à tous,

voilà je m'apprête à m'inscrire en master, je pense avoir arrêté mon choix mais je souhaitais savoir si le choix d'un master pro pénalisait en cas d'éventuelle thèse qui implique donc un master recherche.

Je viens de m'apercevoir que mon master I est intitulé "pro", mais je n'ai pas encore un réel projet d'avenir professionnel et il est possible qu'au-delà du mater II, je souhaite faire une thèse. Est-ce possible?

Par **Kem**, le **30/05/2008** à **10:48**

Un master 1 professionnel ? Jamais entendu parler !

C'est le M2 qui est "pro" ou "recherche".

Franchement, je ne suis pas sûre que ça ait une incidence sur une thèse par la suite, d'être en "pro" ou en "recherche".

Le LMD ça embrouille beaucoup à cause des noms des éléments. Regarde ... moi j'ai un baccalauréat en droit lol (et un master en cours ^^)

Par **mathou**, le **30/05/2008** à **11:52**

Ca n'a pas d'incidence d'après les documents de l'école doctorale. Il y a quelques moyens de financement de thèses qui ne favorisent pas la voie de l'enseignement, comme les thèses financées par convention CIFRE (moitié en entreprise, moitié en thèse), mais sinon les documents demandent si tu étais en master pro ou recherche avant.

Par **amphi-bien**, le **30/05/2008** à **12:39**

et si on est pro dans la recherche?

je sors **arrow**.
the page not found or type unknown

Par **mathou**, le **30/05/2008** à **12:52**

Je me démène pour qu'on reconnaisse notre master comme un master professionnel de
recherche Image not found or type unknown

Par **Lisandrina**, le **30/05/2008** à **17:22**

Oui c'est assez étrange pourtant c'est bien ce que je lis sur le site de ma fac, master I pro ...
Je sais bien que le master I et surtout le master II dans lesquels je m'engage forment à des
carrières judiciaires donc n'impliquent pas forcément une thèse mais un concours à préparer
à la clef.

De plus, je ne connais pas de thésards dans cette branche.

C'est pourquoi je me demandais si le fait d'envisager une thèse après un master pro peut
concerner n'importe quelle branche, si c'est à la fac d'en décider ...

Par **Gab2**, le **31/05/2008** à **14:56**

Bonjour.

Tu peux faire une thèse après un M2 pro mais ça reste exceptionnel puisque l'admission en
thèse se fera après dérogation accordée par le doyen de ton université.

Qui plus est, je pense que c'est plus difficile de montrer son talent pour la recherche quand on
fait un M2 pro, c'est d'ailleurs plus difficile d'y faire un bon mémoire puisque il y a moins de
temps à y consacrer.

Enfin, les délais pour faire sa thèse se raccourcissant de plus en plus au fil des années, il est
très fréquent aujourd'hui que les gens qui soient admis en thèse, prennent un sujet similaire à
celui qu'ils avaient étudié en mémoire..

Donc le M2 recherche facilite grandement le passage en thèse..

P.S: Faut noter aussi que sauf exception, en tout cas c'est comme ça à Montpellier, les
étudiants en M2 pro ne sont jamais présentés à l'obtention de l'allocation recherche ce qui peut
être un frein important puisque l'alloc' te permet de financer ta thèse pendant minimum 3 ans.

Par **Lisandrina**, le **01/06/2008** à **17:02**

Je réalise que ce n'est vraiment pas évident.

J'ai le sentiment d'avoir un bon profil pour enseigner donc je ne voudrais pas perdre de vue

cette idée et d'un autre côté je choisis un master qui forme à la préparation de concours qui mènent à des carrières judiciaires.

C'est assez paradoxal, de plus, il y a toujours ce problème de personnalité qui bloque le processus.

On n'est peut-être hors du cadre de ce forum mais ce n'est pas évident de se dire que l'on est fait pour le droit. Par exemple, je ne sais pas si je pourrais être avocat! Trop entière et sans doute pas encore assez d'expérience pour être confiante ... Espérons que le master ouvre une nouvelle voie ...
:)

Merci à nouveau pour ces réponses. Image not found or type unknown